



Demande de congés payés écoutés

Par **Gonidec louis**, le **17/04/2018** à **19:54**

Bonjour à toutes et à tous.

Il y a plusieurs semaines je pose une semaine de vacances, en l'occurrence la semaine 17 au mois d'avril.

Fin semaine 15 mon responsable m'annonce que je devrai travailler le Week end précédant mes vacances, soit les 20,21,22 avril.

Aujourd'hui il m'apprend que je devrai être présent au travail le 29 avril et accessoirement que je travaillerai le 1 mai.

Ma question est la suivante. Sur une semaine calendaire, le nombre de jour de congés payés décomptés est de 6. Si je travail le dimanche précédent et le dimanche suivant, est-ce que l'on décompte 6 jours également ?

Merci pour l'attention que vous porterez à ma question et merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **17/04/2018** à **21:10**

Bonjour,

Normalement, le décompte commence le premier jour ouvré non travaillé pour se terminer le dernier jour ouvrable avant la reprise ce qui ferait bien effectivement 6 jours mais il faudrait savoir comment votre demande avait été formulée exactement et si elle avait été acceptée... D'autre part, si dans la semaine 16, vous aurez eu le repos hebdomadaire auquel vous avez droit...

Par ailleurs, je vous rappelle ces dispositions du Code du Travail :

- [art. L3133-6](#) :

[citation]Dans les établissements et services qui, en raison de la nature de leur activité, ne peuvent interrompre le travail, les salariés occupés le 1er mai ont droit, en plus du salaire correspondant au travail accompli, à une indemnité égale au montant de ce salaire. Cette indemnité est à la charge de l'employeur.[/citation]

- [art. R3132-5](#)...

Par **Gonidec louis**, le **18/04/2018** à **10:34**

Merci pour la rapidité de votre réponse.

Bien pris pour le premier mai.

Ma demande de congés a bien été faite en temps et par écrit. Mais la réponse positive de mon employeur, était orale. Il peut à sa guise changer les de congés et de travail !!!!

Par **P.M.**, le **18/04/2018** à **11:32**

Bonjour,

La date en congés payés ne peut pas être modifiée moins d'un mois avant la date de départ mais tout dépend si votre demande avait été formulée pour la semaine 17 ou à partir du samedi 21 avril...